

## RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

### ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

*Randonnez-vous en Haute-Vienne* est une manifestation publique de randonnée pédestre à caractère non compétitif, organisée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Sa 20<sup>ème</sup> édition se déroulera les samedi 2 et dimanche 3 septembre 2023 au Lac de Saint-Pardoux.

### ARTICLE 2 : PARCOURS ET HORAIRES DES DÉPARTS

Un parcours sera proposé le samedi 2 septembre 2023 :

- un parcours semi-nocturne de 10,5 kilomètres, départ à 19h30 du site de Fréaudour, arrivée au site de Fréaudour.

Quatre parcours seront proposés le dimanche 3 septembre 2023 :

- un parcours de 8,5 kilomètres dit « évasion » (accessible aux personnes à mobilité réduite), départ à 14h30 de la Maison du Lac sur le site de Santrop (stationnement à proximité du site de départ), arrivée sur le site de Santrop ;
- un parcours de 12 kilomètres dit « découverte », départ à 13h30 du site de Santrop, arrivée sur le site de Santrop ;
- un parcours de 21 kilomètres dit « défi », départ à 10h30 du site de Santrop, arrivée sur le site de Santrop ;
- un parcours de 31 kilomètres dit « expert », accueil et enregistrement au village départ du site de Santrop à partir de 8h, acheminement en navettes gratuites jusqu'au bourg de Compreignac pour un départ à 9h, arrivée sur le site de Santrop.

Certains parcours emprunteront des passages chez des propriétaires privés. Ces passages seront exclusivement ouverts aux participants le jour de l'événement. Ils ne devront en aucun cas être réempruntés par la suite.

Il est impératif de respecter les horaires de départ des circuits. Des équipes de serre-files sont missionnées pour assurer l'encadrement des marcheurs. Aucun départ ne pourra avoir lieu une fois les serre-files partis. En cas de retard, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque incident ou accident survenu sur le circuit emprunté.

### ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 4 € par personne pour les circuits de 8,5 km et 12 km ;
- 5 € par personne pour les circuits de 10,5 km, 21 km et 31 km ;
- Gratuit pour les moins de 12 ans.

Ces droits comprennent l'inscription, l'accès aux ravitaillements, le tee-shirt de la manifestation et un gobelet ecocup, le transport en navette pour le circuit de 31 kilomètres, le transport en car depuis Limoges pour les participants aux parcours du 3 septembre qui souhaitent en bénéficier.

L'attention des randonneurs est attirée sur le fait que les droits d'engagement ne comprennent pas le repas du midi.

L'inscription se fait soit en ligne jusqu'au 29 août 2023 inclus sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr) (paiement sécurisé par carte bancaire), soit par courrier jusqu'au 25 août 2023 inclus (cachet de la poste faisant foi), bulletin d'inscription papier à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

Conseil départemental de la Haute-Vienne  
Randonnez-vous en Haute-Vienne  
11 rue François Chénieux - CS 83112  
87 031 Limoges cedex

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque parcours :

- parcours de 10,5 km : 350 participants
- parcours de 8,5 km : 500 participants
- parcours de 12 km : 1 000 participants
- parcours de 21 km : 800 participants
- parcours de 31 km : 350 participants

Les organisateurs se réservent le droit d'avancer la date de clôture des inscriptions.

Le ou les mineur(s) inscrits à la manifestation sont réputés être sous l'entière responsabilité de leurs parents, tuteurs ou représentants légaux ayant effectué leur inscription. L'inscription des personnes mineures non accompagnées implique l'accord signé de l'un des parents, tuteurs ou représentants légaux.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement des sommes versées pour quelque motif que ce soit.

Aucune inscription ne sera enregistrée après la date mentionnée sur ce bulletin et aucune inscription ne sera effectuée sur place le jour de la manifestation.

L'inscription est nominative pour chaque participant. Les organisateurs se réservent le droit de demander un justificatif d'identité aux participants le jour de la manifestation.

### ARTICLE 3 : ACCUEILS, DÉPARTS ET ARRIVÉES

Le samedi 2 septembre, le stationnement et l'accueil des participants au parcours semi-nocturne sont prévus à Fréaudour.

Le dimanche 3 septembre, le stationnement et l'accueil de tous les participants sont prévus sur le site de Santrop du Lac de Saint-Pardoux. Un parking réservé aux personnes à mobilité réduite sera disponible aux abords de la Maison du Lac.

Les participants des parcours du dimanche 3 septembre ont aussi la possibilité d'utiliser un car mis à disposition au départ de Limoges-gare (Terminal des cars du CIEL).

Ce mode de transport gratuit et respectueux de l'environnement est proposé aux horaires suivants :

#### ALLER :

- Parcours « évasion » 8,5 km : départ à 12h30 de Limoges-gare des Bénédictins (Terminal des cars du CIEL)> Lac de Saint-Pardoux.
- Parcours « découverte » 12 km : départ à 13h30 de Limoges-gare des Bénédictins (Terminal des cars du CIEL)> Lac de Saint-Pardoux.
- Parcours « défi » 21 km : départ à 9h30 de Limoges-gare des Bénédictins (Terminal des cars du CIEL)> Lac de Saint-Pardoux.
- Parcours « expert » 31 km : départ à 7h45 de Limoges-gare des Bénédictins (Terminal des cars du CIEL)> Lac de Saint-Pardoux.

#### RETOUR :

Pour tous les parcours du dimanche 3 septembre : Lac de Saint-Pardoux (site de Santrop) > Limoges-gare des Bénédictins (Terminal des cars du CIEL) : départs à 15h30, 16h30, 17h30 et 18h30.

Réservation obligatoire pour les horaires aller et retour au moment de l'inscription ; soit sur le bulletin d'inscription, soit via la plateforme d'inscription en ligne sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne : [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr).

Le nombre de places disponibles étant limité, l'inscription à ce moyen de transport sera possible jusqu'à ce que le nombre de sièges disponibles soit épuisé. Aucune inscription à ce service ne sera acceptée le jour de la manifestation.

À l'accueil, chaque participant recevra, après vérification de son inscription, le tee-shirt officiel de l'événement, un gobelet ecocup, un randoguide et un pass permettant d'accéder aux ravitaillements et à la navette le cas échéant.

L'arrivée du parcours semi-nocturne du samedi 2 septembre aura lieu sur le site de Fréaudour du Lac de Saint-Pardoux.

L'arrivée des différents parcours du dimanche 3 septembre aura lieu sur le site de Santrop du Lac de Saint-Pardoux.

### ARTICLE 4 : ANNULATION DE LA RANDONNÉE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'intempéries ne rendant pas praticables les sites de départs et d'arrivée, de risque épidémique élevé ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

De même, l'organisateur se réserve le droit de modifier les zones d'accueil, stationnement, animations... dans le cas d'aléas climatiques ou autres contraintes indépendantes de sa volonté.

## ARTICLE 5 : ACCOMPAGNATEURS ET VÉHICULES

Les personnes non-inscrites à la manifestation sont considérées comme accompagnateurs et ne peuvent bénéficier des prestations offertes aux participants durant les parcours (ravitaillements, transport en car, tee-shirt, etc.).

Le jour de la manifestation, les véhicules non accrédités ne seront pas autorisés à emprunter les circuits de randonnée. En outre, l'organisateur pourra interdire momentanément l'accès à toute personne mettant en péril la sécurité des promeneurs (vélo, cheval, etc.).

## ARTICLE 6 : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Durant la manifestation, tous les participants ont l'obligation du strict respect du code de la route.

## ARTICLE 7 : RAVITAILLEMENTS ET CONTRÔLES

Des points de ravitaillement et de contrôle réservés aux participants seront mis en place sur chaque parcours.

## ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par l'organisateur. Il s'adjoit le concours d'un organisme de protection civile pour le secours à la personne. L'attention des participants est attirée sur le fait que les moyens de sécurité sont mis en œuvre uniquement pendant la durée de la randonnée, soit entre 9h et 18h et, en ce qui concerne les traversées de routes, en fonction de l'allure moyenne des randonneurs évaluée par l'organisateur (entre 4 et 6 km/heure). En s'inscrivant, les participants assurent être en bonne condition physique pour s'engager sur un parcours de randonnée.

## ARTICLE 9 : PRÉSENCE D'ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence de petits animaux domestiques (chiens, chats, etc.) appartenant aux participants est tolérée, à la condition expresse que ceux-ci soient tenus en laisse sur l'intégralité du parcours. Par ailleurs, conformément à la loi n°99-5, les chiens de première et deuxième catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

## ARTICLE 10 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés. Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en dehors du parcours balisé et des lieux de rassemblement.

## ARTICLE 11 : SIGNALISATION

Une signalisation spécifique à la manifestation est prévue sur l'ensemble des parcours. Elle sera matérialisée ainsi : parcours semi-nocturne : bleu + réfléchissante / parcours évasion 8,5 km : jaune / parcours découverte 12 km : orange / parcours défi 21 km : rose / parcours expert 31 km : violet.

## ARTICLE 12 : AUTRES RÈGLES À RESPECTER

Il appartient à chacun de respecter :

- son horaire de départ,
- les autres participants durant toute la durée de la randonnée,
- l'environnement : ne pas jeter dans la nature des objets tels que des bouteilles vides, emballages ou tout autre genre de papiers ou plastiques. Par ailleurs, le Département a engagé un partenariat avec le Syded dans le cadre du tri des déchets. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes qui leurs seront données le jour J.

## ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation ainsi que ses prestataires, partenaires, media et organisations satellites à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à *Randonnez-vous en Haute-Vienne*, sans que cela lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit, pendant une durée de 5 ans.

Conformément au règlement général sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

## ARTICLE 14 : TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la manifestation à utiliser son adresse mail pour lui transmettre des informations relatives à la manifestation *Randonnez-vous en Haute-Vienne*. Conformément au

règlement général sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant (réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [cnil.fr](http://cnil.fr)).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel à des fins d'organisation de l'évènement *Randonnez-vous en Haute-Vienne*. Les catégories de données collectées sont celles indiquées sur le formulaire. Les données collectées seront communiquées au personnel autorisé du Département et de la Paierie départementale. Elles sont conservées pendant 2 ans maximum à compter du dernier contact avec le candidat et conformément aux prescriptions des archives départementales. Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

#### ARTICLE 15 : ORGANISATEURS

*Randonnez-vous en Haute-Vienne* est organisé par :

Conseil départemental de la Haute-Vienne  
11 rue François Chénieux - CS 83112  
87 031 Limoges Cedex 1  
E-mail : [webmestre@haute-vienne.fr](mailto:webmestre@haute-vienne.fr)

#### ARTICLE 16 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute personne participant à *Randonnez-vous en Haute-Vienne* déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte l'intégralité des causes.